



## Instrum injusticia me menace

Par **sara13**, le **31/03/2013** à **18:57**

bonjour j'ai eu une facture de sfr de 2300.  
00 euro instrum justicia me menace sachant que je suis au rsa avec des enfant je sais plus  
quoi faire j'ai peur, que dois je faire et ce que il vont me trainer en justice ou m'envoyer  
l'huissier je sais plus quoi faire.**merci**

Par **palmer**, le **01/04/2013** à **06:15**

**bonjour**

si vous êtes au RSA vous ne risquez rien vu que le rsa est insaisissable, si ya jugement et  
huissier à la rigueur on peut vous saisir le mobilier qui est saisissable mais à part la TV ça va  
pas chercher loin.

Par **chaber**, le **01/04/2013** à **09:31**

bonjour

sur le site vous retrouverez tous les messages et recommandations concernant ces officines  
de recouvrement et leurs abus, dont Intrum justitia

99 fois sur cent il y tentative d'intimidation par courriers ou harcèlements téléphoniques pour  
faire céder le débiteur, sans titre exécutoire, alors que la prescription est acquis

Ne jamais s'engager en payant même un euro.

La seule réponse éventuelle par LRAR est de demander ce Titre Exécutoire (qu'il n'ont pratiquement jamais et de menacer de déposer plainte pour harcèlement.

"En matière de communications électroniques (opérateur de téléphonie ou fournisseur d'accès à Internet), si les actions en responsabilité engagées par un consommateur ou un professionnel se prescrivent dans les délais susmentionnés (deux ans au profit des opérateurs pour une demande portant sur la restitution de matériel par exemple ou des demandes de pénalité), les demandes de remboursement des consommateurs portant sur les prestations de communications électroniques doivent être présentées dans un délai d'un an à compter du jour du paiement.

Il est en de même s'agissant des demandes portant sur les sommes dues en paiement des prestations présentées par les opérateurs des services de communications électroniques. Le délai d'un an court à compter de la date d'exigibilité de ces sommes (cf. article L.34-2 du Code des postes et des communications électroniques)."